



La disparition de la TCA "programmée" ?

La CGT vient de découvrir un document, extrait de la formation "Amendes".

Il y est indiqué : **"TCA de RENNES (Disparition programmée)"**.

Les militants CGT de la TCA exigent de connaître la source de cette information : qui en est à l'origine ? à quel moment et par qui cette décision a été prise ?

Nous savons depuis longtemps (et notamment dans le cadre de l'unification du recouvrement forcé) que l'avenir de notre trésorerie est incertain. Pour autant, nous n'admettons pas que des rumeurs de ce type circulent sans qu'il y ait eu la moindre information vers les organisations syndicales, sans concertation ni négociation.

La CGT a déjà exprimé son opposition totale à la suppression de la TCA, elle se battra avec les personnels pour son maintien et son renforcement !

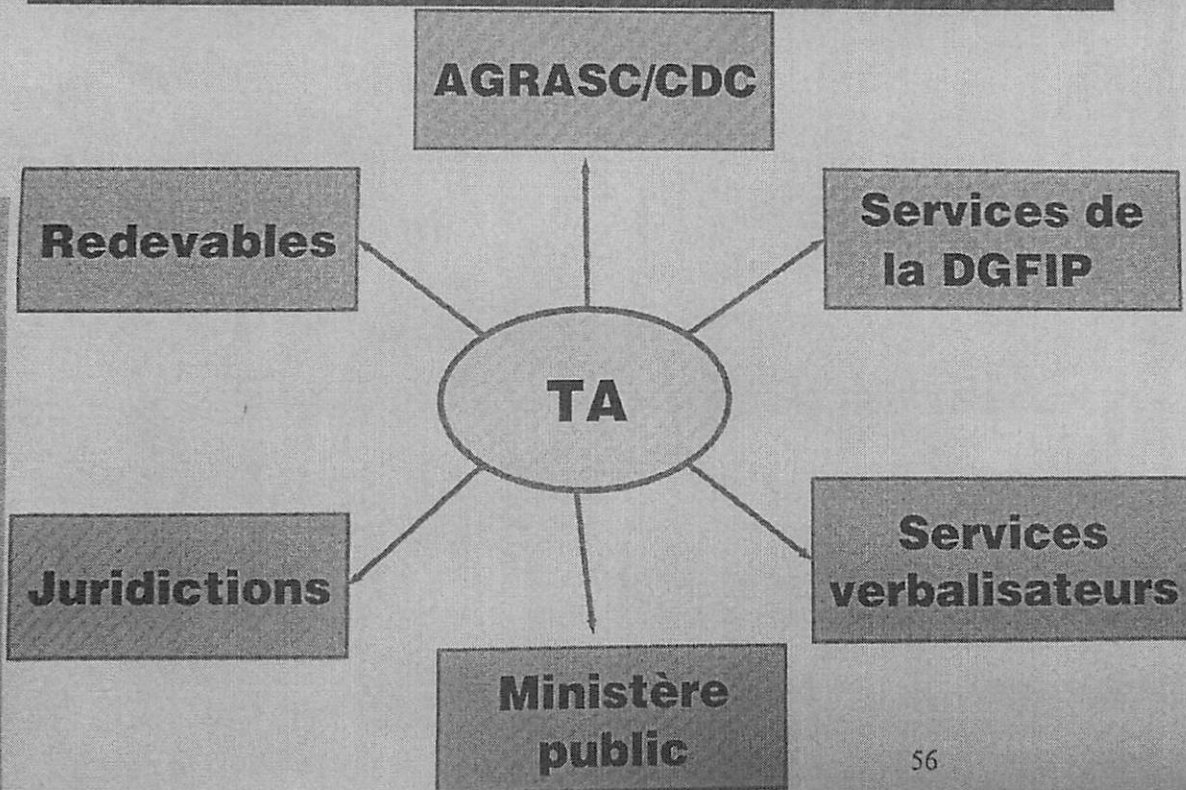
Nous avons pris contact avec la direction locale, notre bureau national va s'adresser à la direction générale pour avoir des précisions sur cette information.

Nous appelons les agents de la TCA à la plus grande vigilance et à se préparer à l'action pour la défense de leur service et leurs emplois !

| Catégorie de créance | Trésorerie amendes compétente |
|----------------------|---|
| AFM de transport | • Département de l'adresse du redevable relevée lors de la verbalisation |
| AFM hors transport | • Département du lieu d'infraction |
| EXTRAITS | • Département du tribunal ayant prononcé la décision |
| FPSM | • Département de l'adresse figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule |
| AFM CA | • TCA de RENNES (Disparition programmée) |

55

PANORAMA GLOBAL DES DIFFERENTS ACTEURS



56